EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

# MAIRIE de LES VIGNEAUX

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

### *Séance du Conseil Municipal du* 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.
***Date de convocation*** : 23 mai 2022
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
PIERRE Gilles –FAURE Camille - FINE Franck - MELQUIOND Victorien – JOUAN Antoine –VAUBOURG Yannick - VALLAT Muriel– MAGNE Jean-Claude– DISDIER Guillaume – ESTIENNE Isabelle - REYNAUD Marc - LECOMTE Eric – GIRAUD Véronique
Pouvoir : LOPEZ Céline donne pouvoir à VALLAT Muriel
LAURENT Pauline donne pouvoir à ESTIENNE Isabelle
Absents excusés : Lopez Céline, LAURENT Pauline
Secrétaire de séance : Muriel VALLAT

## Objet : Ski de fond : redevance et répartition

Monsieur le Maire rappelle que certaines pistes de ski de fond de la Vallée de LA VALLOUISE sont situées sur le territoire communal de LES VIGNEAUX, et qu'à ce titre, il convient d'établir une redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs de ce site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés, autres que le ski alpin.

Au vu du nombre de km exploité de pistes de ski de fond sur notre territoire, la collectivité percevra la redevance de Nordic Alpes du Sud pour un montant total de **6 272€** et s'engage à affecter le produit de la redevance **pour la saison 2021/2022** de la manière suivante :

- 88 % à l'entretien et à l'extension des pistes et installations nordiques de la collectivité soit **5 519 €**, à l'association **Nordic en Vallouise**
- 12 % au profit de l'association **Nordic Alpes du Sud**, au titre des opérations menées par celle-ci pour le développement et la promotion du ski de fond et des activités, soit **753 €**

Vote à l'unanimité

## Objet : Acquisition de terrain : Estienne Laurence

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement ainsi que l'installation d'un parc multisport aux abords de l'école, il est nécessaire d'acquérir les parcelles sur lesquelles celui-ci sera implanté.
Après contact avec Mme Laurence Estienne, propriétaire de la parcelle cadastrée B225 d'une surface de 432m² située en zone agricole, celle-ci a accepté de la vendre à la commune au prix de 0,60€ le m².
Le conseil municipal

- ***Valide l'exposé du maire***
- ***Approuve l'acquisition de la parcelle B225 au prix de 425x0.60= 259.20€ (deux cent cinquante-neuf €uros et 20 cents)***
- ***Précise que tous les frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune***
- ***Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.***

Vote à l'unanimité

## Objet : Acquisition de terrain : Mmes BITTAU & KULEGER

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement ainsi que l'installation d'un parc multisport aux abords de l'école, il est nécessaire d'acquérir les parcelles sur lesquelles celui-ci sera implanté.
Après contact avec Mmes Bittau Michèle & Kuleger Francine, propriétaires de la parcelle cadastrée B1916 d'une surface de 675m² située en zone agricole, celles-ci ont accepté de la vendre à la commune au prix de 0,60€ le m².
Le conseil municipal

- ***Valide l'exposé du maire***
- ***Approuve l'acquisition de la parcelle B1916 au prix de 675x0.60= 405€ (Quatre cent cinq €uros)***
- ***Précise que tous les frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune***
- ***Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.***

Vote à l'unanimité

## Objet : Révision du PLU

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme. En vue de favoriser un développement harmonieux de la commune. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal. Le rapport de présentation est présenté aux élus.
Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal
1 - de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-31 et suivants, R 153-11 et R 153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue de :

- Création d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL n°1) pour permettre la réalisation de la maison de l'artisanat et de l'agriculture.
- Création d'un STECAL n°2 destiné à la réalisation d'une aire de sport et d'un parking à l'aval de l'école.
- Adaptation du règlement de la zone Uca (secteur du camping le Courounba) pour permettre une mise à niveau des équipements et services à la clientèle.

2 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 153-33, R 153-11, R 153-12 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
3 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
Vote à l'unanimité

## Objet : Approbation des rapports du délégataire 2021

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux contrats de délégation du service public des 2 campings municipaux « Les Vaudois » et « Le Courounba », conclus en 2007 avec la Société CAMPEOLES, le délégataire a transmis, les rapports de son exploitation pour la saison 2021 qui comporte :

- le chiffre d'Affaires 2021 net total (647 967€ + 68 040 = 716 007€) réparti comme suit :

| | Courounba | Vaudois |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| EMPLACEMENTS NUS | 185 000 | 68 040 |
| RECETTES ANNEXES | 27 195 | - |
| LOCATIONS | 476 756€ | - |
| COMMISSIONS RESA / TO | -40 979 | - |
| TOTAL CA NET | 647 967€ | 68 040€ |

- l'activité (analyse et évolution de l'activité, les statistiques (nombre de nuitées et de séjours, l'origine de clientèle, le taux d'occupation…)
- le compte de résultat de André Trigano Vacances sur Les Vigneaux et les tarifs appliqués
- les investissements réalisés
- la qualité du service (enquête de satisfaction)
- Les actions de publicité et communication réalisées
- les attestations d'assurance, la balance générale, les immobilisations…

Le conseil municipal vote à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

M. et Mouchet avaient fait une demande auprès de la mairie pour un échange de parcelles autour de leur propriété. Les plans et surfaces sont exposés à l'assemblée. Celle-ci décide de prendre le temps d'étudier la demande en se déplaçant sur les lieux.

Les derniers articles pour le bulletin municipal sont attendus pour le 15 juin afin que l'édition soit lancée pour la fin du mois et une distribution début juillet.

Le maire refait un point sur les travaux en cours ou réalisés sur la commune :

- Les fontaines de la Bâtie et de Rif Cros ont été réalisées et installées récemment ; les élus en souligne la qualité et l'esthétique et sont heureux de les revoir à leur place pour le bonheur des usagers
- Le mur du cimetière a été également refait courant avril avec le déplacement du portail pour un accès plus simple, des travaux de terrassement sont encore en cours de réalisation
- Les travaux de voirie se sont finis sur les 2 secteurs qui avaient été choisi (Rte du Rif et Rte de Serre Gilbert)

Séance levée à 19h50